

# Réaction et suffrage universel en France et en Allemagne (1848-1850) [prés. par Jacques Droz]

Autor(en): **Vuilleumier, Marc**

Objektyp: **BookReview**

Zeitschrift: **Schweizerische Zeitschrift für Geschichte = Revue suisse d'histoire = Rivista storica svizzera**

Band (Jahr): **14 (1964)**

Heft 3

PDF erstellt am: **10.07.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

diminua, et c'est en vain qu'il cherchera à la reprendre. Il s'isolera de plus en plus, passera sur le continent où, à Bruxelles, en 1846, il rompra avec Marx. Peu après, il quitta l'Europe pour un premier voyage aux États-Unis. La révolution de 1848 le ramènera dans son pays, mais il n'y jouera qu'un rôle secondaire. Toute cette période de sa vie, sur laquelle nous n'insistons pas, est aussi soigneusement et clairement exposée que les autres, et c'est avec le même intérêt que l'on suit le déclin de ce personnage extraordinaire que fut Weitling.

Genève

Marc Vuilleumier

*Réaction et suffrage universel en France et en Allemagne (1848—1850)*. Etudes présentées par JACQUES DROZ. Paris, Librairie Marcel Rivière & Cie, 1963. In-8°, 180 p. (Bibliothèque de la Révolution de 1848, tome XXII).

Excellente idée que cette analyse comparée des lois française et prussienne qui, dans le cadre du mouvement de réaction qui se manifeste après 1848, tentaient d'améliorer le suffrage universel dans un sens antidémocratique. Robert Balland étudie les avatars de ce suffrage universel en France, de 1848 à 1850, en attachant une grande importance à l'opinion publique. Le professeur Jacques Droz étudie *L'origine de la loi des trois classes en Prusse*, tandis que le professeur Gerhard Schilfert traite de son application. Les conclusions de cette étude comparée, tirées par le professeur Droz, montrent tout l'intérêt de ce genre de recherche.

La loi du 31 mai 1850, en France, on le sait, retirait le droit de vote à une grande partie de la classe ouvrière par ses exigences en matière de domicile. La loi prussienne, promulguée par ordonnance royale le 30 mai 1849, répartissait les électeurs en trois classes, selon le montant de leurs contributions, de façon que l'ensemble des membres de chaque classe payait le même montant d'impôt et élisait le même nombre de députés. Si les deux lois répondaient aux mêmes mobiles: peur des «rouges» et de la «vile multitude», désir de faire disparaître la représentation des démocrates, si elles ont la même orientation réactionnaire, elles sont pourtant profondément différentes.

La loi prussienne, inspirée de la loi communale rhénane de 1845, fut longuement élaborée et discutée par des spécialistes; elle correspondait à une pensée profonde de gouvernement. Conforme à la tradition du libéralisme allemand, elle ne «compte» pas les voix, mais les «pèse»; ainsi le Parlement sort «organiquement» de la nation dans sa diversité sociale. Tous ces thèmes sont familiers à la pensée politique allemande.

La loi française ne fait pas intervenir de telles préoccupations idéologiques; elle est purement négative, empirique et improvisée. Elaborée très rapidement, sans enquête préalable, elle fera, durant les 18 mois de son existence, l'unanimité contre elle. La loi prussienne, elle, durera 68 ans!

En Prusse, les classes dirigeantes n'avaient jamais accepté le suffrage universel et ne l'avaient toléré que tant que les forces révolutionnaires avaient été assez puissantes pour le faire respecter. Le gouvernement, comprenant qu'il ne pouvait pas rétablir l'ancienne institution des Stände, passa un compromis avec les libéraux et élaborait cette loi qui donnait à la grande bourgeoisie la place qui lui revenait, intégrant ainsi à l'Etat la force dirigeante sortie de la révolution industrielle. Cette loi se situe dans le cadre d'une politique générale, visant à transformer par en haut l'Etat prussien, sans révolution.

En France, au contraire, la bourgeoisie a utilisé pendant deux ans le suffrage universel, par une alliance avec les campagnards et la petite bourgeoisie. Mais lorsque ces alliances s'avèrent difficiles à maintenir et que l'hégémonie des notables, dans les campagnes, commença à être battue en brèche par des éléments nouveaux, la haute bourgeoisie en vint, au début de 1850, à mettre en cause le suffrage universel lui-même, en accord avec toutes les anciennes classes dirigeantes. Mais la contradiction entre la « droite classique », cherchant à sauvegarder l'influence des notables, et le bonapartisme, s'appuyant avant tout sur le pouvoir personnel et recourant, à l'occasion, à la sanction populaire, explique l'impuissance de la droite à formuler une doctrine cohérente, comme en Prusse.

Genève

Marc Vuilleumier

*Répertoire international des sources pour l'étude des mouvements sociaux aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, Vol. III: La Première Internationale. Imprimés 1864—1876. Paris, Librairie Armand Colin, 1963. In-8°, XIX + 224 p.*

Ce répertoire, élaboré sous la direction du Bureau de la Commission internationale d'histoire des mouvements sociaux et des structures sociales, est une œuvre collective et internationale. C'est dans une vingtaine de pays que l'on a recherché ces imprimés des fédérations et sections nationales de l'Association Internationale des Travailleurs. Pour cela, un répertoire provisoire avait été élaboré, sur la base des collections de quelques grands instituts, et envoyé, en 1959, aux principales bibliothèques. C'est sur la base des réponses fournies par celles-ci et par un certain nombre de spécialistes qu'ont pu être composés le volume II, paru en 1961, consacré aux actes officiels du Conseil général, des congrès et des conférences, ainsi que le présent recueil, le plus gros des trois, qui répertorie les actes officiels des fédérations et sections nationales. C'est à l'Istituto Giangiacomo Feltrinelli, de Milan, et à son directeur, M. Del Bo, qu'est revenu le soin de coordonner et de mener à chef ce travail.

Le caractère officiel d'une publication n'est pas toujours facile à déterminer. Heureusement les auteurs ont interprété le terme d'une manière suffisamment large, donnant même en appendice pour chaque pays une liste, évidemment fort incomplète, des écrits rédigés à l'époque par des